



DEMANDE DE VISA COLLECTIF

Une demande de visa collectif requiert au moins 10 voyageurs.

La demande devra être faite en 2 exemplaires et comporter les documents suivants :

1. un courrier sur papier à en-tête de l'organisme en charge du voyage faisant la demande de visa collectif
2. le programme détaillé du séjour avec le circuit
3. la liste des voyageurs dûment complétée sur le modèle du tableau
4. Les passeports d'une validité d'au moins 6 mois
5. Une enveloppe timbrée au tarif Distingo ou Chronopost à l'adresse du destinataire pour le retour par courrier des passeports
6. Une attestation de l'employeur
7. Une photocopie de la carte de séjour pour les étrangers résidant en France